

Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 25 juin 2013

**Président :** Monsieur François de MAZIÈRES

**Sont présents :** M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER (*pouvoir de M. Jean-Luc PESSEY*), Mme Dominique CONORT, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Etienne DUPONT, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI (*pouvoir de Mme Pascale RENAUD*), M. Gilles CURTI (*pouvoir de M. Jacques BELLIER*), M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN, M. Marc EMONET (*pouvoir de Mme Nathalie KRAMER*), M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY (*pouvoir de M. Bernard DEBAIN*), M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU (*pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER*), Mme Marie-Annick DUCHÊNE, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE (*pouvoir de Mme Marie BOËLLE*), Mme Martine SCHMIT (*pouvoir de Mme Magali ORDAS*), Mme Lilliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, Mme Christine de la FERTÉ, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON (*pouvoir de M. Michaël THOMAS*).

**Absents excusés :** M. Jean-Luc PESSEY (*pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER*), M. Jacques BELLIER (*pouvoir à M. Gilles CURTI*), M. Bernard DEBAIN (*pouvoir à M. Christian MAMY*), Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, Mme Nathalie KRAMER (*pouvoir à M. Marc EMONET*), M. Christophe BOLLENGIER (*pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU*), Mme Magali ORDAS (*pouvoir à Mme Martine SCHMIT*), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOËLLE (*pouvoir à M. Laurent DELAPORTE*), M. François LAMBERT (*a quitté la séance*), Mme Pascale RENAUD (*pouvoir à M. Pierre-Yves STUCK*), M. Michaël THOMAS (*pouvoir à Mme Pascale ROCHERON*).

Secrétaire de séance : M. Pierre-Yves STUCKI

Date de convocation : 18 juin 2013

Date d'affichage de la convocation : 18 juin 2013

Nombre de conseillers en exercice : 74

Nombre de membres présents : 61

Nombre de pouvoirs : 9

Excusés : 3

**N° de l'ordre du jour :**

**2013.06.34 : Attribution d'une subvention au démonstrateur d'agriculture urbaine de l'association « Le Vivant et la Ville ».**

**□ M. Gilles PANCHER, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu les articles L.5211-1 et L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales déterminant les compétences obligatoires et optionnelles d'une communauté d'agglomération et leurs conditions d'exercice ;

Vu la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative aux associations ;

Vu les délibérations de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc n°2010-02-02 et n°2011-06-17, en date des 10 février 2010 et 28 juin 2011, relatives à la définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique ;

Vu la délibération n°2011-06-19 relative au soutien à la grappe d'entreprises Le Vivant et la Ville ;

Vu la délibération n°2013-04-16 relative à l'adoption du projet stratégique pour le développement économique du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, en particulier la priorité donnée au soutien de la filière écologie urbaine ;

Considérant les statuts de l'association Le Vivant et la Ville ;

Considérant le protocole quadripartite 2011-2013 *Le Vivant et la Ville* daté de décembre 2011 et signé par le Vivant et la Ville, la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, la CCIV et le Conseil Général des Yvelines ;

Considérant le dossier de présentation incluant le prévisionnel de financement du démonstrateur d'agriculture urbaine développé par le Vivant et la Ville ;

Avec le soutien logistique et financier de Versailles Grand Parc, l'association *Le Vivant et la Ville* a été créée en 2010 par des entreprises spécialistes du Vivant dans les domaines de l'ingénierie écologique, de la chaîne de l'aménagement urbain et des relations sociales au sein des espaces urbains et périurbains. La labellisation « grappe d'entreprises » par la DATAR en 2011 a permis à l'association d'amplifier sa dynamique de structuration et d'accroître son potentiel d'innovation. Ainsi, l'association présente de forts enjeux en termes de développement économique et de marketing stratégique pour les entreprises de Versailles Grand Parc et, plus largement, pour le territoire intercommunal.

Parmi les engagements pris par l'association dans le cadre du protocole quadripartite 2011-2013, la création d'un démonstrateur d'agriculture urbaine est une action emblématique, ancrée sur le territoire de Versailles Grand Parc. Ce projet vise à identifier les facteurs de succès d'une filière agricole de proximité. Pour cela, une friche urbaine de 8 hectares sera transformée en véritable lieu de démonstration et d'expérimentation d'innovations dédiée à la production écologique, à la formation, à la sensibilisation et aux loisirs autour d'une nouvelle forme d'agriculture. Le démonstrateur sera localisé à proximité de l'allée royale de Villepreux, axe majeur d'intervention de Versailles Grand Parc pour aménager l'attractivité de la Plaine de Versailles, tant pour les promeneurs que pour les entreprises liées à l'écologie urbaine.

Sur la base d'un dossier de présentation du projet incluant des prévisions financières, il a été identifié que le lancement de la phase opérationnelle du projet, prévu pour le second semestre 2013, est déficitaire sur certains axes de son volet investissement et qu'il nécessite donc des financements d'équilibre, en soutien des

expérimentations innovantes. Versailles Grand Parc a été mobilisé pour une aide financière au projet sous forme de subvention.

Au regard des éléments budgétaires présentés, il est proposé d'octroyer une subvention de 10.000 € (dix mille euros) à l'association, afin de faire l'acquisition des équipements innovants qui seront expérimentés dans le cadre de l'exploitation agricole ainsi que dans la zone pédagogique d'accueil et dont le coût total est estimé à 57 590 €.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve la subvention d'équipement de 10.000 € (dix mille euros) attribuée à l'association Le Vivant et la Ville par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 2) *approuve la convention ci-annexée définissant, notamment, les conditions d'utilisation de la subvention ;*
- 3) *autorise le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ;*
- 4) *dit que les crédits de dépenses correspondants sont inscrits au budget de la communauté d'agglomération sur le compte 20421 « subvention d'équipement aux personnes de droit privé », fonction 90.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 61

Suffrages exprimés : 70 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,  
Par délégation,



**Olivier BERTHELOT**

Directeur Général des Services



078-247800584-20130625-AG34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2013